

1. *Débitrice:* **Bornand Frères**, Menuiserie-charpente,  
1450 **Sainte-Croix**
2. *Remarques:* A vous, tous tiers intéressés, d'office vous êtes cités à comparaître à l'audience du 23 mars 2004, à 9 h., en salle du tribunal, à Yverdon-les-Bains, rue des Moulins 8, pour voir statuer sur l'homologation du concordat dividende proposé à ses créanciers par Bornand Frères.  
Les créanciers qui entendent s'opposer à l'homologation doivent se présenter à l'audience ou se déterminer par écrit avant celle-ci.  
Tribunal d'arrondissement de la Broye  
1401 Yverdon-les-Bains

(02128834)